



www.lapan.fr

n° 23

juin 2021

MUNICIPALITÉ

Décisions du Conseil
Compte administratif - Budget
Travaux - Projets

VIE DE LA COMMUNE

Evènements
Jeu concours
A vos Agendas

INFORMATIONS

Fibre optique
Réparation conteneur
Inscription transports scolaires

SERVICES

Nos entrepreneurs
Coordonnées utiles



MUNICIPALITÉ

Décisions du Conseil Municipal.....	p. 3
Elections	p. 5
Demandes de travaux et permis....	p. 5
Compte administratif 2020	p. 6
Budget 2021	p. 7
Taxes locales	p. 8
CCAS	p. 8
Travaux	p. 9
L'incivilité arrive à Lapan	p. 9
Projets.....	p. 9
Application CiVox	p. 9



VIE DE LA COMMUNE

Evènements	p. 10
Cours de Gym	p. 11
A vos agendas	p. 11
Jeu concours	p. 11
Spectacle de danse	p. 11
Etat civil.....	p. 11

INFORMATIONS

Fortes chaleurs	p. 12
Fibre optique.....	p. 12
Jachères fleuries	p. 12
Réparation conteneur	p. 12
1, 2, 3 compostez !	p. 12
Inscription transports scolaires	p. 13
Périscolaires et extrascolaires.....	p. 13

SERVICES

Zoom sur	p. 14
Nos entrepreneurs.....	p. 15
Coordonnées utiles.....	p. 16

LE MOT DU MAIRE



Chers Lapanaises et Lapanais,

La date du 19 mai était attendue par tous les Français. La réouverture des magasins, des cafés et restaurants, même avec des conditions restrictives, nous a redonné de l'espoir.

Même si la situation s'améliore, la crise sanitaire reste toujours présente. Vos élus continuent d'avancer dans les projets communaux et assurent leurs fonctions.

Ce début d'été 2021 laisse entrevoir un avenir meilleur. La pandémie recule enfin, principalement grâce à la vaccination qui se développe maintenant à vitesse grand V.

Mois de transition, juin sera marqué par l'actualité démocratique. Les 20 et 27 juin, vous êtes appelés à venir voter. Vous élirez vos représentants du Conseil Départemental et Régional.

Les conseillers départementaux ont par exemple en charge le social, les collèges, la culture, les routes, l'aménagement du territoire (gestion de l'eau, aménagement foncier et équipement rural)... Les conseillers régionaux ont la compétence des lycées, des transports, de la formation professionnelle et du développement économique....

Là encore, toutes les précautions sanitaires ont été prises pour que ces journées se passent bien.

A titre exceptionnel, le bureau de vote se tiendra :

de 8h à 18h dans notre salle des fêtes et non à la Mairie.

Vous pourrez vous rendre sans risque dans votre bureau de vote.

Je vous souhaite un excellent été et prenez soin de vous.

Annie RADUGÉ - Maire de Lapan

LE SAVIEZ-VOUS

55 espèces d'orchidées sont présentes en Centre-Val de Loire (sur plus de 160 à l'échelle nationale). Sur la commune de Lapan, vous pouvez en rencontrer plusieurs variétés telles que celles qui vous sont présentées ci-contre.

Parmi ces espèces, la plupart sont protégées : une espèce est en danger critique d'extinction, six espèces en danger, six espèces vulnérables et une espèce quasi menacée.

On se laisserait bien charmer, mais ne les cueillons pas ou ne les arrachons pas au risque de les voir totalement disparaître !





DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les comptes-rendus officiels sont consultables sur le tableau d'affichage de la Mairie, en Mairie et sur le site lapan.fr

SYNTHÈSE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2021

- **Approuve** le compte-rendu de la dernière séance du 4 décembre 2020 et signés par les membres présents du Conseil.
- **Décide**, à l'unanimité, le maintien d'un emploi de secrétaire de mairie à temps non complet (à raison de 17h50 heures hebdomadaires) relevant de la catégorie C à la Commune de LAPAN à compter du 18 Janvier 2021. et d'inscrire au budget, les crédits correspondants
- Informations et questions diverses
- Point sur les travaux de réaménagement du bâtiment communal de la Mairie : Mme le Maire informe qu'une première réunion de chantier aura lieu le Vendredi 22 Janvier 2021 à 15 H

SYNTHÈSE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FÉVRIER 2021

- **Approuve** le compte-rendu de la dernière séance du 15 janvier 2021 et signés par les membres présents du Conseil
- **Décide**, à l'unanimité le renouvellement de la Convention 2021 avec la SPA du Cher et d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2021.
- **Décide**, d'attribuer des subventions 2021 ci-dessous et d'inscrire crédits nécessaires au budget 2021.
- **Décide**, à l'unanimité, d'attribuer une remise gracieuse de 4 mois soit 919,48 € en faveur du Restaurant « La Polka », d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2021 au compte 6745 « subventions aux personnes de droit privé » et autorise

CCAS de Lapan	1500 €
Sapeurs-pompiers de Châteauneuf	50 €
Sapeurs-pompiers de Lunery	50 €
Accès aux droits Conseil Départemental	30 €
Facilavie	50 €
Secours Populaire	50 €
Fondation du patrimoine	55 €
Mission locale	50 €
AMD Aide au maintien à domicile des personnes âgées	50 €
La Croix Rouge française	50 €
- **Prend acte**, à l'unanimité, de la modification des statuts du SICALA dans son article 6.
- **Prend acte**, à l'unanimité, de la modification des statuts du PAYS BERRY SAINT AMANDOIS dans son article 5.
- Informations et questions diverses
- S.D.I.S. La contribution pour 2021 s'élève à 5 729 € (+ 1,74 %) Pour information : 2020 (5 631 €), 2019 (5 466 €), 2018 (5 394 €) -
- Taxe d'aménagement : M. le 1er Adjoint rappelle que la commune n'applique pas de taxe d'aménagement.
- Elections Départementales et Régionales : les élections sont prévues le 13 et 20 juin 2021.
- DIF des élus : M. le 1er adjoint indique que l'Association des Maires du Cher propose 4 jours de formations à destination des élus pour ceux qui souhaitent participer.
- Taxe communales sur les opérations funéraires : la préfecture du Cher indique que la taxe sur les opérations funéraires est supprimée. M. le 1er Adjoint rappelle que la commune n'appliquait pas cette taxe.
- ALEC 18 : Informations données sur l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Cher et sur son périmètre d'intervention. Elle aide gratuitement les personnes dans leur réflexion et dans les choix à réaliser sur différentes thématiques : les gestes économes du quotidien, les travaux d'économie d'énergie, les différents modes de chauffage, les techniques et matériaux de construction et de rénovation et les aides financières mobilisables. Les conseils gratuits, neutres et indépendants sont donnés par téléphone, par email ou sur rendez-vous soit dans les locaux de l'ALEC18, soit dans une des permanences délocalisées qui se déroulent sur plusieurs communes du département du Cher
- Mme le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Sollicite**, à l'unanimité, un fonds de concours à la communauté de communes Arnon Boischaux Cher pour les travaux effectués au pont SNCF Chemin de Houët, et autorise le Maire à faire les démarches et à signer tous les documents nécessaires.
- **Prend acte**, à 5 voix Pour et 6 Abstentions, du Rapport annuel du SMIRTOM 2019

SYNTHÈSE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2021

- **Approuve** le compte-rendu de la dernière séance du 19 Février 2021 et signés par les membres présents du Conseil.
- **Approuve**, à l'unanimité le compte de gestion du Receveur Municipal dressé par Mme Richard pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **Approuve**, à l'unanimité, le compte administratif qui fait apparaître un résultat de clôture de l'exercice 2020 de 109 475,73 € qui se résume de la façon suivante :
- **Décide**, à l'unanimité, d'affectée les résultats de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement	122 480,63 €
Excédent d'investissement	- 13 004,90 €
Total cumul é	109 475,73 €

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SUITE

Affectation de l'excédent de fonctionnement de + 109 475,73 € au compte 002.

- Affectation de l'excédent d'investissement de - 13 004,90 au compte 1068.

- **Approuve**, à l'unanimité, l'état de notification des taux d'imposition de 2021 des taxes directes locales établi par la Direction Générale des Impôts selon le calcul des taux 2021 par implication de la variation proportionnelle. (Taux inchangés par rapport à 2020)

Taxe foncière bâti	31,16 %
Taxe foncière non bâti	15,10 %
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	14,30 %

Ce qui représente un produit fiscal « attendu » de 47 283 €
Un prélèvement au profit de la garantie individuelle de ressources (FNGIR) s'élève à 10 403 €

- **Approuve**, à l'unanimité, le budget unique de l'exercice, comme suit :
 - La section investissement s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à : 73 250,00 €
 - La section fonctionnement s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à : 240 024,91 €
 - TOTAL DU BUDGET : 313 274,91 €

- **Décide** à l'unanimité, d'attribuer une subvention, d'un

montant de 100 € à la société des Courses de Lignièrès.

- **Autorise** Mme le Maire a signé une convention avec le Conseil Départemental (CIT) pour une étude concernant les eaux pluviales, chemin du Bouchet.

- Informations diverses :

INSEE : modification de l'année de recensement
En raison de la crise sanitaire, l'INSEE a décidé à titre exceptionnel, de reporter en 2022 l'enquête annuel de recensement initialement prévue en 2021. En ce qui concerne notre commune, l'enquête de recensement devait être en 2022, elle sera donc réalisée en 2023.

Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher : pour information le Conseil Communautaire réuni en séance le 24 Mars 2021 à décider de ne pas se doter de la compétence d'organisation de la mobilité au 1er juillet 2021.

Travaux bâtiments de la Mairie : début des travaux à compter du mardi 6 Avril 2021.

Elections Départementale et Régionale : les 20 et 27 juin 2021, le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h.

Cérémonie du 8 mai : Rendez-vous à 11H

SYNTHÈSE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2021

- **Approuve** le compte-rendu de la dernière séance du 30 avril 2021 et signés par les membres présents du Conseil

- **Adopte**, à l'unanimité, la décision budgétaire, investissement chapitre 20 +344,34 € et chapitre 21 -344,34 € et autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette modification n°1

- **Décide**, à 10 voix et 1 abstention, de ne pas adhérer au partenariat avec le Conseil départemental du Cher pour le fonctionnement du Fond de Solidarité pour le Logement

- **Décide**, à l'unanimité, d'adhérer à l'assurance chômage concernant l'employée en contrat privé et autorise Mme le Maire à signer le contrat d'adhésion

- **Donne** un avis favorable, à 7 voix pour et 4 abstentions, au projet de Plan de Prévention des Risques d'Inondations du Cher rural et notifie la présente délibération au Préfet du Cher et au service de la Direction Départementale des Territoires du Cher

- **Prend acte**, de l'arrêté municipal de Défense Extérieur Contre l'Incendie

- **Prend acte**, à l'unanimité, du bilan de l'année 2020 de l'Office National des Forêts

- **Décide**, à l'unanimité, de ne pas adhérer à l'association TGV Grand Centre Auvergne

- Informations diverses :

Bilan SDIS : 7 interventions à Lapan en 2020.

Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher :

- Arrivée du Directeur Technique : Laurent DHERRET.

- Des kakemonos sur les risques et la lutte contre l'ambrosie ont été fournis par le Pays Berry Saint-Amandois à la Communauté de Communes.

Fibre : Avancement des travaux de la fibre. Réunion publique en septembre ou octobre 2021. Début de commercialisation en octobre ou novembre 2021.

Chemin de randonnée : un repérage a été fait pour le balisage sur notre commune.

SMIRTOM du Saint-Amandois : possibilité d'acquérir un composteur avec une participation de 15 €

Conservatoire Régional des Espaces Naturels : balade à la recherche de la mygale à chaussette.

Pays du Berry Saint-Amandois : opération « Si on plantait » permettant de bénéficier d'une subvention pour l'achat d'arbres et d'arbustes. Commande à passer avant fin août, livraison en janvier.

Parc Naturel Régional Sud-Berry : sur décision du préfet de région, le périmètre a été revu. La commune est maintenant exclue du PNR.

Pêche électrique : 2 juillet sur le Cher vers le moulin du Breuil afin de réaliser un inventaire des espèces.

14 juillet : annulation de l'habituel repas républicain en raison des contraintes liées à la crise sanitaire.

Secrétariat de mairie : fermeture annuelle du 2 au 30 août 2021 inclus.

ELECTIONS

Les élections départementales et régionales se dérouleront les dimanches **20 et 27 juin de 8h à 18h**.

Exceptionnellement et afin de répondre aux exigences sanitaires, celles-ci se dérouleront à la **salle des fêtes** et non à la mairie. Toutefois, les panneaux d'affichage restent quand à eux dans le bourg, le long de l'église.

Chaque électeur peut détenir deux procurations.

Vote par procuration : comment faire la démarche ? L'électeur qui donne procuration doit remplir un formulaire. Il a trois possibilités pour faire la démarche :

- Utiliser le portail citoyen www.maprocuration.gouv.fr, puis aller en personne à la gendarmerie ou au commissariat avec un justificatif d'identité et l'e-mail de confirmation du dépôt de la demande en ligne
- Imprimer le formulaire disponible sur internet, puis le remettre, en personne et en présentant un justificatif d'identité, à la gendarmerie ou au commissariat ou au tribunal d'instance
- Remplir à la main le formulaire disponible sur place (gendarmerie ou commissariat ou tribunal) et présenter en personne un justificatif d'identité.

DEMANDE DE TRAVAUX ET PERMIS DE CONSTRUIRE

Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, de changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation de travaux. Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire.

Quelques exemples de travaux soumis à l'obligation de déposer une déclaration préalable

- création de 5 à 20 m² de surface de plancher (extension, véranda, garage, préau, pergola, abri de jardin, etc.),
- percement d'une ouverture ou agrandissement d'une ouverture existante,
- création, remplacement ou suppression de fenêtres de toit,
- changement de destination de locaux existants,
- adjonctions de parements,
- piscines non couvertes (de 10 à 100 m²),
- construction des équipements liés à la climatisation ou aux énergies renouvelables (condenseurs de climatisation, pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, etc.), dès lors qu'ils présentent une modification de l'aspect du bâti,
- changement de portes, volets, fenêtres, dans le cas d'un changement de technologie (tel que passage de volets classiques aux volets roulants) ou de matériau (par exemple du bois au PVC).

Quelques exemples de travaux soumis à l'obligation de déposer un permis de construire

- la construction ou l'agrandissement d'une maison individuelle ou de ses annexes tel que l'aménagement d'un étage,
- le changement de destination du bâti existant ayant pour effet de modifier soit les structures porteuses, soit sa façade (habitation en commerce, garage en habitation, une habitation en plusieurs logements...),
- une modification de façade
- la construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar à

vocation commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou de bureaux.

En cas de doute, vous pouvez vous adresser à la mairie pour obtenir des renseignements complémentaires.

Actions et sanctions

L'exécution de travaux sans autorisation préalable, ou non conforme à l'autorisation délivrée, constitue un délit (article L.480-1 à L.480-4 et L.160-1 du code de l'urbanisme) et est passible de poursuites pénales (article L.480-2 du code de l'urbanisme). Dans ce cas un procès-verbal est dressé et transmis au procureur de la République. Dans certains cas, l'administration peut ordonner l'interruption des travaux (L.480-2 du code de l'urbanisme). Parallèlement aux sanctions pénales, le tribunal correctionnel peut imposer des mesures de restitution (L.480-5 du code de l'urbanisme) comme la démolition ou la mise en conformité des lieux avec l'autorisation accordée ou dans leur état antérieur. De plus, lorsqu'un tiers subit un préjudice du fait de l'implantation d'une construction, il peut engager une action en réparation devant le tribunal civil dans un délai de 5 ans concernant des travaux avec permis de construire et 10 ans en cas de construction édiflée sans permis ou non conformément à un permis de construire.

L'amende encourue est comprise entre 1200€ et 6000€ par mètre carré de surface construite, démolie ou rendue inutilisable dans l'hypothèse d'une surface de plancher, et ne peut excéder un montant de 300 000 € dans les autres cas.

Achèvement des travaux

Lorsque les travaux visés dans la déclaration de travaux ou le permis de construire sont terminés, le propriétaire dépose à la mairie une déclaration d'achèvement et de conformité des travaux.

En cas de vente, ces déclarations d'achèvement sont demandées par le notaire pour l'ensemble des travaux. L'acquéreur sera alors informé de la non-conformité et peut alors se rétracter, négocier le prix à la baisse pour compenser un éventuel surcoût ou demander au vendeur de se porter garant en cas de problème.

Merci de veiller à respecter cette réglementation et de déposer vos demandes en Mairie pour tous travaux cités.

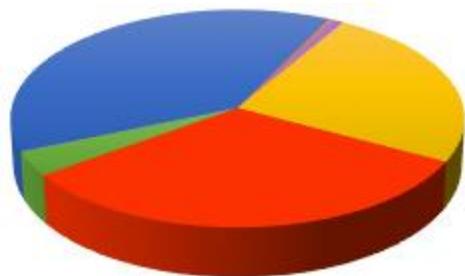
COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Municipal, lors de la séance du 30 avril 2021 a approuvé à l'unanimité des présents le Compte Administratif 2020 qui se présente comme ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES RÉALISÉES

227 456,11 €



Répartition par chapitre

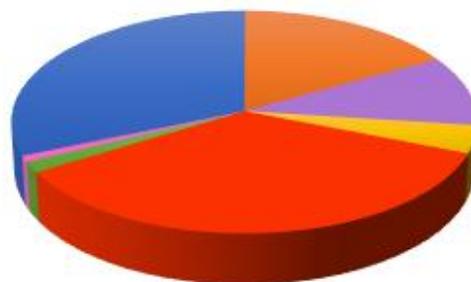
■ Résultat reporté.....	87 963,57 €
■ Atténuations de charges.....	804,00 €
■ Produits des services, du domaine et ventes div.....	1 883,59 €
■ Impôts et taxes	55 598,15 €
■ Dotations, subventions et participations.....	72 906,58 €
■ Autres produits de gestion courante	8 181,82 €
■ Produits exceptionnels	118,40 €

Répartition par chapitre

■ Charge à caractère général	33 000,73 €
■ Charges de personnel.....	17 588,38 €
■ Atténuations de produits.....	10 743,00 €
■ Opérations d'ordre de transferts entre sections.....	4 199,40 €
■ Autres charges de gestion courante	36 863,59 €
■ Charges financières.....	1 660,90 €
■ Charges exceptionnelles.....	919,48 €

DÉPENSES RÉALISÉES

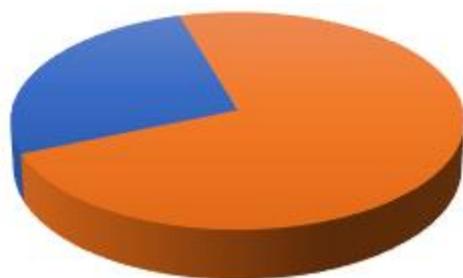
104 975,48 €



SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES RÉALISÉES

15 659,49 €



Répartition par chapitre

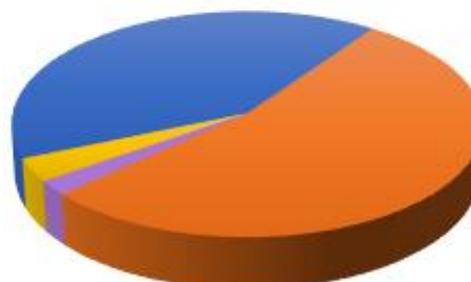
■ Opérations d'ordre de transfert entre section	4 199,40 €
■ Dotations fond divers et réserves	11 460,09 €

Répartition par chapitre

■ Solde d'exécution reporté	11 460,09 €
■ Emprunts et dette assimilées	14 854,90 €
■ Immobilisations corporelles.....	599,98 €
■ Immobilisations incorporelles	922,18 €

DÉPENSES RÉALISÉES

27 837,15 €



BUDGET 2021

Le Conseil Municipal, lors de la séance du 30 avril 2021 a approuvé à l'unanimité des présents le Budget Primitif 2021 qui se présente comme ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT



■ Résultat reporté.....	109 475,73 €
■ Atténuations de charges.....	0,00 €
■ Produits des services, du domaine, etc.	1 080,00 €
■ Impôts et taxes	55 000,00 €
■ Dotations, subventions et participations.....	69 469,18 €
■ Autres produits de gestion courante	4 900,00 €
■ Produits exceptionnels	100,00 €

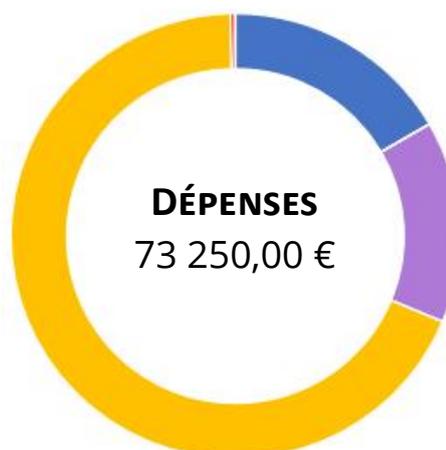


■ Charge à caractère général.....	123 806,70 €
■ Charges de personnel	21 300,00 €
■ Atténuations de produits	10 903,00 €
■ Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 465,91 €
■ Autres charges de gestion courante.....	46 850,90 €
■ Charges financières	1 338,00 €
■ Charges exceptionnelles	1 850,00 €
■ Virement à la section investissement.....	31 780,40 €

SECTION D'INVESTISSEMENT



■ Opérations d'ordre de transfert entre section ..	2 465,91 €
■ Dotations fond divers et réserves.....	14 004,90 €
■ Subventions d'investissement.	24 998,79 €
■ Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
■ Virement de la section de fonctionnement	31 780,40 €
■ Immobilisations incorporelles	0,00 €
■ Immobilisations corporelles	0,00 €



■ Solde d'exécution reporté	12 177,66 €
■ Dotations, fonds divers et réserves.....	0,00 €
■ Emprunts et dette assimilées.....	10 738,94 €
■ Immobilisations incorporelles.....	248,79 €
■ Immobilisations corporelles.....	50 084,61 €

TAXES LOCALES

La loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 prévoit la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (laquelle sera intégrale en 2023) et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Pour les communes, la compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales se fera via le transfert de la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue jusqu'alors par les départements.

Il n'y a aucune augmentation pour le contribuable sur la part communale.

C'est pourquoi le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties de notre commune s'élève aujourd'hui à 31,16 % (11,44 % de la taxe communale habituelle à laquelle s'ajoute 19,72 % de l'ancienne taxe départementale).

En tenant compte de ces informations, le maintien des taxes a été voté à l'unanimité lors du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2021. Ces taxes se décomposent comme ci-dessous :

Taxe foncière bâti	31,16 %
Taxe foncière non bâti	15,10 %
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	14,30 %

Ces taxes représentent un produit fiscal « attendu » de 47 283 €.

Détail des allocations compensatrices : 5 714 €

Taxe foncière bâti	115 €
Taxe foncière non bâti	434 €
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	440 €

Un prélèvement au profit de la garantie individuelle de ressources (FNGIR) s'élève à 10 403 €.

CCAS

Le **CCAS** ou **Centre Communal d'Action Sociale** est chargé d'exercer les compétences détenues par la commune en matière d'action sociale. L'administration de cette structure est assurée par un conseil d'administration présidé par le Maire et composée, pour moitié, d'élus de la commune et, pour moitié, de personnes nommées pour leurs compétences. Le CCAS fournit en effet des renseignements et des services à divers publics. Il a pour **mission de répondre**

aux besoins sociaux de l'ensemble de la population : des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté.

Si vous avez la moindre demande, merci de vous adresser à Annie RADUGET, Maire de la commune.

Les demandes sont ensuite étudiées de façon **anonyme** au sein du CCAS.

De plus, le CCAS organise également différentes manifestations et différentes actions : voyages et repas des aînés, aides aux plus démunis, déjeuner au lycée Jacques Cœur, journées culturelles, cadeaux de Noël pour les enfants...

Pour cela, il dispose d'un budget propre pour son fonctionnement uniquement. Le 26 mars 2021, le Compte Administratif 2020 et le Budget 2021 ont été votés, à l'unanimité. Ils sont composés comme ci-dessous :

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

RECETTES RÉALISÉES : 6 561,73 €

Répartition par chapitre

Résultat reporté 4 161,73 €
Dotations, subventions et participations 1 500,00 €
Produits des services 800,00 €
Produits exceptionnels 100,00 €

DÉPENSES RÉALISÉES : 1 807,74 €

Répartition par chapitre

Charges à caractère général 1 807,74 €

BUDGET 2021

RECETTES : 6 453,99 €

Résultat reporté 4 753,99 €
Dotations, subventions et participations 1 500,00 €
Produits des services 200,00 €

DÉPENSES : 6 453,99 €

Charges à caractère général 5 653,99 €
Autres charges 800,00 €

Dates des manifestations du CCAS

5 décembre : Festivités de fin d'année

11 décembre : Spectacle de Noël des enfants

En raison de la crise sanitaire actuelle, les manifestations ci-dessus sont susceptibles d'être modifiées ou annulées.

Membres du CCAS

Présidente : Annie RADUGET

Vice-présidente : Nadège FOSSÉ

Conseillers : Marie-Claude LADANNE, Jeanne Marie LEGOFFE, Morgan MOREAU et Tony PLISSON

Nommés par le Maire : Claudine BOUCHERAT, Claude OUZÉ, Florence PLISSON, Dorine SAINT-PAUL et Virginie SCHWARZ

TRAVAUX

Les travaux de réhabilitation et de mise aux normes de la mairie sont en cours actuellement.

Les anciennes huisseries ont été remplacées.



L'abaissement et l'isolation des plafonds, ainsi que la création de sanitaire adapté aux personnes à mobilité réduite sont en cours.



L'INCIVILITÉ ARRIVE À LAPAN

Les incivilités ? Ce sont ces gestes du quotidien qui détériorent la qualité des espaces publics, qui contribuent à dégrader notre environnement et qui finissent par perturber l'usage des espaces verts ou des lieux publics.

Nous en relevons de plus en plus sur notre territoire en voici quelques exemples :

- une caisse en plastique avait été installée dans la boîte à livres permettant ainsi de déposer les livres. Deux semaines auront suffi pour que cette caisse soit subtilisée
- des dépôts sauvages de déchets verts ou encore de gravats sont régulièrement constatés sur la commune comme l'illustre la photo suivante



- des ordures sont régulièrement ramassées sur la voirie et les chemins de la commune par des élus ou des habitants consciencieux (masques, papier, poubelles...)

Merci à tous de veiller à maintenir un cadre de vie commun agréable et respectueux de chacun.

PROJETS

Avec les supports du Conseil Départemental du Cher, des études sont en cours pour l'aménagement de la voirie et les évacuations des eaux pluviales chemin et impasse du Bouchet.

Ces études aboutiront sur des solutions pour permettre la mise en place d'un enrobé impasse du Bouchet tout en drainant les eaux de pluies qui descendent jusque dans le bourg en cas de fortes pluies.

Une étude avec le SDE18 est en cours pour l'éclairage public. Cette étude porte sur le remplacement des ampoules vétustes par des ampoules de type LED pour l'ensemble des candélabres concernés.

Le but étant de réduire l'enveloppe énergétique de la commune.

APPLICATION CiVOX

La Municipalité vous propose de disposer de l'application ci-dessous. Quelques informations sont présentes pour le moment mais celle-ci sera enrichie au fil du temps.

Cette application vous permet également de nous signaler d'éventuels incidents sur notre territoire.

Il n'y a aucun coût pour la commune car cette application est comprise dans le logiciel de gestion déjà utilisée en Mairie.

Téléchargez **CiVox**
et restez connecté à votre ville !

• Toute l'actualité de votre ville en temps réel

Par le biais de l'application CiVox, votre mairie vous informe des dernières actualités, du fonctionnement de vos services publics (transport, déchetteries...) et des heures d'ouvertures des commerces de votre ville. Un incident survient ! Soyez les premiers informés via les push de notifications CiVox si des mesures spécifiques doivent être prises (port du masque généralisé, dépistage massif...).

• Des services de géolocalisation et de signalement

En 1 clic, géolocalisez les services qui vous sont utiles (cabinets médicaux, centre de soins, commerces...) et faites actes de citoyenneté en nous signalant un problème via l'application. (nom de la rue, photo, commentaires)



C'est simple !

1- Téléchargez l'application Civox sur votre smartphone.



2- Sélectionnez votre ville.

3- Retrouvez toutes les informations utiles à votre disposition.

Oubliez recherches fastidieuses et attentes téléphoniques, optez pour CiVox, l'appli mobile qui vous fera gagner du temps !



EVÈNEMENTS

Marché au truffes - Celui-ci a pu être maintenu cette année en respectant les mesures sanitaire.

Pêche - Silure d'1,41 m pour 23 kg pris par Yan LEGOFFE.



Fleurissement - Cette année, un parterre de fleurs a été planté sur la place de l'église pour égayer le bourg. Un système de gouttes à gouttes a été installé pour répondre aux contraintes liées aux sécheresses que nous rencontrons chaque année.



Des plantes ont également été mises en place dans les jardinières devant la mairie.



Pâques - Une distribution de chocolats pour nos aînés et pour les plus jeunes a été faite par le CCAS.



Ambroisie - Plusieurs ateliers ont été organisés par le Pays Berry Saint-Amandois à destination des référents ambroisie. L'un de ces ateliers a eu lieu à la Mairie de Lapan. Lors de cette réunion, de nouveaux supports de communication y ont été présentés, dont une exposition sur les dangers de la plante.



Déchets - Sur leur propre initiative, la famille Borello, a aménagé le terrain qui lui appartient à l'entrée de la commune, en direction de Saint-Florent-sur-Cher, ceci afin de contribuer à rendre agréable l'entrée de notre village. Pour sensibiliser les habitants au manque de civilité, ils ont volontairement déposé l'ensemble des débris trouvés sur leur exploitation. Pour le bien de tous, merci de respecter la nature. Nous vous rappelons que des déchetteries sont à votre disposition.



Commémoration du 8 mai - Suite aux décisions gouvernementales, la cérémonie a eu lieu en comité restreint.



Marche - Depuis le 9 mai, la Municipalité organise des marches un dimanche sur deux. Pour le moment, une vingtaine de personnes y participe. Les circuits sont de 5 à 6 kilomètres pour accueillir le plus grand nombre. Chacun peut pratiquer cette activité à son rythme.



Si vous souhaitez participer, rendez-vous à 9h devant l'église.

Les prochaines dates seront les 20 juin, 4 et 18 juillet.



COURS DE GYM

En raison des décisions gouvernementales liées à la crise sanitaire, les cours de Gym n'ont pas pu se tenir depuis novembre 2020.

Les cours devraient pouvoir reprendre fin septembre 2021. Le CCAS et la Municipalité proposent aux personnes déjà inscrites en 2020 et de reconduire gratuitement leur inscription pour l'année 2021-2022.



Pour les nouveaux qui souhaitent s'inscrire, la cotisation est de 50 €.

JEU CONCOURS

La Municipalité, via la commission Culture, Sport et Vie associative, organise un jeu concours sous la forme d'un rallye découverte.



18 photos ont été prises sur le territoire de la commune, toutes visibles depuis l'espace public. Nous vous proposons une balade découverte à travers les rues et les chemins du village pour les retrouver. Le but étant de noter le nom de la voie, de la rue ou du chemin où ont été prises les photos.

Ce concours a lieu du 1er juillet au 15 août 2021.

Le thème de ce premier jeu concours est « Tournez en rond ».

La participation est limitée à un adulte par foyer et à une participation par enfant.

Différents lots sont à gagner. La remise des prix aura lieu le 4 septembre 2021.



Vous trouverez un exemplaire de celui-ci dans ce flash. Le formulaire de participation est également disponible en mairie ou sur le site www.lapan.fr.

SPECTACLE DE DANSE

Dans le dernier numéro, nous vous avons présenté l'école de danse Arabesque de Saint-Florent-sur-Cher.

Le spectacle initialement prévu le 5 juin a été annulé. Il est remplacé par des portes ouvertes le 30 juin à 19h dans la salle Aragon de Saint-Florent sur Cher.



ÉTAT CIVIL

Nos peines

Mr Jean-Jacques MOREL décédé le 3 janvier 2021, à l'aube de ces 75 ans.

Conseiller municipal de mars 1971 à septembre 1982, Jean-Jacques, dit « Jeannot » n'habitait plus Lapan mais il était cependant toujours inscrit sur les listes électorales.

Jeannot a été Président du comité des fêtes pendant de longues années. Il a organisé le 1er comice agricole et l'inter-village, le feu d'artifice...

Sincères condoléances à la famille



FORTES CHALEURS



N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.

MAUX DE TÊTE

CRAMPES

NAUSÉES

Protégez-vous

RESTEZ AU FRAIS

BUVEZ DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

RÉPARATION CONTENEUR

Nous avons pu constater que certains conteneurs étaient abîmés sur la commune.

Pour faire réparer votre conteneur quel qu'il soit, vous pouvez contacter le SMIRTOM du Saint-Amandois. Cette opération est incluse dans votre redevance et n'engage pas de surcoût. La réparation ou le remplacement se fait dans la rue, on vous demandera seulement de sortir votre conteneur défectueux la veille de la réparation.



Vous pouvez contacter le SMIRTOM du Saint-Amandois par le formulaire de contact disponible sur le site internet <https://smirtom-stamandois.fr> ou par téléphone au 02 48 60 87 17.

FIBRE OPTIQUE

La phase 1 se finalise. La réception des travaux a commencé.

L'ouverture commerciale devrait avoir lieu en octobre 2021.



Un courrier vous parviendra pour vous prévenir de cette ouverture. Selon les contraintes sanitaires, des réunions publiques, des réunions en ligne ou des permanences seront mises en place pour répondre à vos questions.

La phase 1 sera terminée en 2022 pour couvrir 82% du département du Cher. S'en suivra la phase 2 qui s'étendra jusqu'en 2025 pour couvrir 100% du département. Cette phase sera axée sur les communes non commencées et sur les hameaux ou les habitations qui sont pour le moment non raccordés.

JACHÈRES FLEURIES

Comme chaque année, le pays Berry Saint-Amandois fournit des sachets de graines pour installer de la jachère fleurie.

Des sachets sont disponibles en mairie.

N'hésitez pas à venir en récupérer si vous êtes intéressés.



1,2,3 COMPOSTEZ !

Le compostage c'est quoi ?

Le compostage est un processus naturel qui transforme vos déchets organiques en un bon humus fertilisant. En compostant vous éliminez en moyenne 100 kg de déchets par an et par personne. Ça fait autant de déchets en moins à transporter et à traiter !

- 1 - Fabriquer votre poste compost 100 % naturel qui fertilisera vos sols et vos plantes.
- 2 - Réduire vos déchets de ainsi votre impact sur l'environnement.
- 3 - Favoriser le cycle naturel de la nature à travers la matière organique.

Demandez un composteur auprès du SMIRTOM (participation de 15€) en contactant le secrétariat du SMIRTOM par téléphone: 02 48 60 66 89 ou par mail: secretariat@smirtom-stamandois.com pour vous procurer votre propre composteur.



INSCRIPTION TRANSPORTS SCOLAIRES

La campagne d'inscription pour l'année scolaire 2021/2022 a débuté le 3 juin 2021.

Les dates limites d'inscription sont :

- En ligne : 15 Juillet 2021
- Par papier : 8 Juillet 2021

Au delà de ces dates, une pénalité de 15 euros sera appliquée en plus des 25 euros de frais de gestion, et cette année y compris pour les élèves non soumis au frais de gestion (Primaires et Maternelles, SEGPA notamment).

Le duplicata passe à 15 euros.

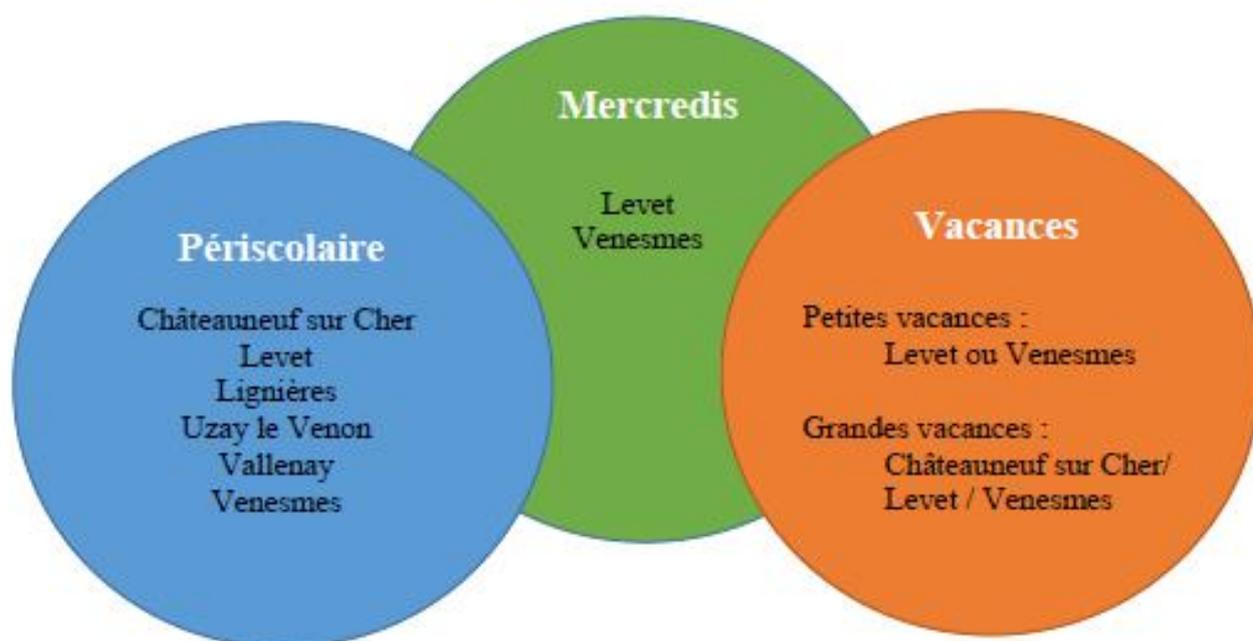
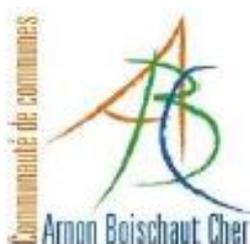
Vous pouvez vous adresser en mairie pour avoir les formulaires d'inscription papier ou réaliser l'inscription en ligne à l'adresse : <https://www.remi-centrevalde Loire.fr/transports-scolaires/inscriptions/>.

Pour toute question, un nouveau service unique de renseignements aux familles est mis en place du lundi au vendredi de 8h à 18h au numéro suivant : 0 809 10 00 75.



SERVICES PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Les inscriptions pour la saison 2021-2022 aux services périscolaires et extrascolaires de la Communauté de Communes ABC sont ouvert jusqu'au 2 juillet 2021.



A RETOURNER AVANT LE 2 JUILLET 2021

Communauté de Communes Arnon Boischaud Cher
Service enfance-jeunesse
2 Rue Brune- 18 190 CHÂTEAUNEUF/CHER
abc.enfance.jeunesse@orange.fr
02 48 60 42 38
www.comcomabc.fr





ZOOM SUR...

Laeti'sanes et Aromates existe depuis maintenant 3 ans.

J'ai commencé avec « Au Bonheur du Rongeur » il y a 10 ans avec mes plantes séchées. En exposant sur les marchés artisanaux, les personnes s'intéressaient à mes plantes pour en faire des infusions. J'ai donc créé une adjonction d'activité à mon auto-entreprise.

J'ai commencé avec ma gamme de tisanes issues de mon jardin ou à l'état sauvage. Ma gamme s'est nettement enrichie depuis. J'ai développé en parallèle du thé (thé blanc, thé vert et thé noir), du rooibos ainsi qu'une gamme d'infusion de fruits. Je travaille également mes plantes et fruits pour aromatiser sucre et sel de Guérande pour agrémenter de bons petits plats.

Mon site est en cours de construction. Je maintiens informée ma page Facebook Je suis sollicitée pour des marchés artisanaux dans tout le département ainsi qu'à des fêtes médiévales.

Pendant le confinement, je n'ai pas pu exposer mais les boutiques de produits locaux ont montré un grand intérêt à mes produits, dont celle d'Arcay, « Les Poulets Néron ». On peut aussi les retrouver dans des boutiques aux Aix d'Angillon, à Châteauneuf sur Cher, à Nérondes, à Dun sur Auron, et même dans l'Allier. Depuis peu, j'expose dans une boutique sur Châteauroux.

Pour la rentrée prochaine, je compte développer des animations et ateliers pour partager mon savoir et ma connaissance sur les plantes qui nous entourent. A la maison, pour pourrez venir apprendre à vous servir des plantes autrement qu'en infusion, ainsi que reconnaître des plantes courantes et utiles à la santé en faisant un tour en extérieur.

Je serai le 19/06 dans la caserne des pompiers de Chezal-Benoît, le 20/06 à Ainay le Château (03), le 03 et 04/07 à la fête médiévale de Mehun sur Yèvre les 24 et 25/07 à Levet pour le salon bien être et la fête de la nature, le 29/08 à Rians.

Laetitia Jolivet

17 chemin du Bouchet



Bonjour à tous,

Je m'appelle Camille, j'ai 30 ans et je suis maman de 2 enfants, Jules 5 ans et Emma 3 ans. Bientôt nounou (je dois faire ma formation en juin), je recherche des bouts de choux à garder sur Lapan.

J'ai un agrément pour 3 enfants (1 bébé et 2 marcheurs). J'accepte de travailler les weekends et les horaires atypiques.

Nous habitons une maison, non fumeur, de plain-pied avec un jardin clôturé et, bien sûr, plein de jouets extérieurs mais aussi deux chiens et deux chats.

Plusieurs balades rythmeront nos journées en forêt, dans les champs, au parc, au relais d'assistantes maternelles, à la bibliothèque...

A la maison, éveil musical, lecture, comptines, livres sensoriels, gommettes, dessins, pâte à modeler, pâte à sel et peinture seront de la partie.

Je suis une personne bienveillante, calme et patiente, qui veillera au bien-être de votre loulou durant le temps d'accueil.

N'hésitez pas à me contacter pour plus de renseignements.

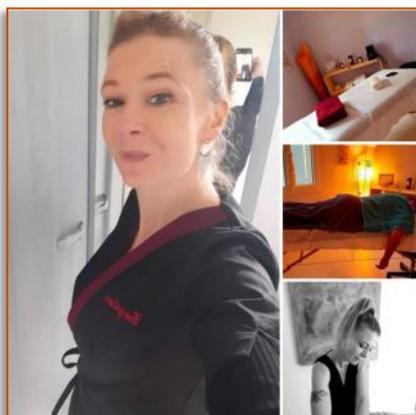
A bientôt j'espère,

Camille Langlois

Tél : 06 50 35 66 70

Bonjour à tous,

Je me présente, Carole Renault, Diplômée Massothérapeute en massage des 5 continents.



Qu'est-ce que c'est :

Detox – Revitalisation –

Reconnexion – Le Lacher prise

Le Massage des 5 Continents est un traitement associant l'énergie du Reiki et/

ou du magnétisme, différents types de massages de cultures et d'origines variées tels le Lomi Lomi, le Californien, le Suédois, le Tuina, l'Acupressure ou encore l'Ayurvédique, et l'utilisation d'une combinaison spécifique d'huiles essentielles.

C'est une méthode thérapeutique de magnétisme et de Reiki associée à un massage de tout le corps très puissant.

Lent et profond, il permet de faire circuler l'énergie vitale directement à l'intérieur du corps de la personne, d'apaiser ses émotions et de renforcer son énergie.

Les bienfaits :

- Apporte détente et lâcher-prise,
- Libère les toxines,
- Libère les mémoires émotionnelles du corps,
- Fait circuler l'énergie dans le corps,
- Redonne confiance et estime de soi,
- Apporte une grande vitalité,
- Sentiment de paix et de joie intense,
- Harmonise les charges émotionnelles

bloquées,

- Harmonise Corps et Esprit,
- Augmente votre vitalité sexuelle et votre force,
- Corrige le flux d'énergie électromagnétique à travers votre corps,
- Augmente votre concentration et votre intelligence,
- Apporte une meilleure conscience de son corps,
- Régénère et préserve les qualités de jeunesse,
- Donne à votre corps une sensation de légèreté et d'énergie,
- Participe à l'élimination des déchets à l'extérieur de votre corps,
- Augmente votre résistance aux maladies en améliorant la réponse immunitaire.

Pour tous renseignements vous pouvez me joindre au 06 48 71 46 90.

Ou via Messenger.

Carole Renault

130 chemin de la Fontenille- Lapan

NOS ENTREPRENEURS

OPH'RIPIPES
SAMEDI 5 DECEMBRE
10H - 18H
ouvre ses portes
70 RUE NIREBEAU
A BOURGES

OPH'RIPIPES

Sam Anim'

Animation musicale et culturelle
Sonorisation

06 28 09 36 51
Lapan (18340)

NUTRI BIENETRE

80% Nutrition 20% Activité Physique
Club de Forme,
Bien Etre et Nutrition

Carole RENAULT, Coach Forme et Bien Etre
☎ :06.48.71.46.90

LAPAN ENERGIES

CLIMATISATION - CHAUFFAGE
PLOMBERIE - ELECTRICITE
06 62 07 67 38
Entretien - Dépannage - Installation

123 Chemin de la fontenille
18340 LAPAN
tany.plisson@orange.fr

Laeti'sanes et Aromates

Les bienfaits des plantes, naturellement

Plantes pour infusions
Aromates
Céréales
Graines de lin
Graines de courge
Baies de Goji
....

Laetitia Jolivet
17 chemin du Bouchet
18340 LAPAN
tel :0658353823

PASCAL ESPACES VERTS

Un Mot Un Geste et Pascal Fait Le Reste

PASCAL

106 Chemin Du Breuil
18340 Lapan

06/50/85/83/24
06/50/40/75/71

Les relooking de Virginie

achat/vente de meubles relookés, atelier déco

ma p'tite laine

02.48.55.32.03

6 Square Henri Barbusse
18400 Saint-Florent-sur-Cher

MOREAU Morgan

Auto Entrepreneur

Réparation et Entretien matériel
de plaisance

06.63.05.10.43
18340 LAPAN
morganmoreau@hotmail.com
N° SIRET 811 720 648 00013

ELEONORE Déco

Virginie Schwarz
Viti - Conseillère en décoration
06.42.11.86.73
www.facebook.com/mesrelookingdeco
lesrelookingdevirginie@gmail.com

Créateur de couleurs

COORDONNÉES UTILES

MAIRIE

📍 48 route de la Vallée du Cher
18340 Lapan

☎ 02 48 68 90 28

✉ mairie@lapan.fr

🌐 www.lapan.fr

Lundi et Jeudi de 9h à 16h



**Fermeture annuelle
du secrétariat de
la mairie
du 2 au 30 août inclus**

*Vous pouvez également prendre
rendez-vous avec les élus de la
commune.*

Annie Raduget, Maire

06 74 72 14 17

02 48 68 96 67

Jérémie DUPIN, 1^{er} adjoint

07 52 03 41 08

Valérie Charles, 2^{ème} adjointe

07 78 11 61 36

Marie-Claude Ladanne, 3^{ème} adjointe

06 44 99 55 59

SALLE POLYVALENTE

📍 10 chemin de la Fontenille
18340 Lapan

GENDARMERIE

Levet 02 48 66 66 15

Châteauneuf sur Cher 02 48 62 01 91

Dun sur Auron 02 48 66 64 95

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Comcom ABC 02 48 60 42 74

SERVICES D'AIDE À DOMICILE

Présence verte 18 02 48 23 06 82

SANTÉ

SOS Médecin 02 48 23 33 33

Pharmacie de garde 3237

Centre Anti-poison 02 41 48 21 21

Centre Hospitalier Bourges 02 48 48 48 48

Enfance maltraitée 119

ANIMAUX

SPA (Quatre Vents) 02 48 24 13 32

SECOURS

Samu 15

Pompiers 18

Police 17

Appel d'Urgence Européen 112

ORDURES MÉNAGÈRES

SMIRTOM Saint-Amandois 02 48 60 66 89

DÉCHETTERIE

Venesmes - Route de Corquoy 02 48 60 03 91

Levet - Les Dames Roses

SYNDICAT DES EAUX (SMEACL)

Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement non
collectif de Châteauneuf-sur-Cher et de
Lapan 02 48 68 00 25

Directrice de la Publication : Annie RADUGET.

Ont contribué à la réalisation de ce numéro :
Alexandre BRUNET, Valérie CHARLES, Jérémie DUPIN, Nadège
FOSSE et Jeanne-Marie LEGOFFE

Crédits photos : Mairie de Lapan, l'ALCSL.

Impression : Imprimerie Notre-Dame,
12 avenue Roland Garros - 18000 Bourges.

Dépôt légal : 120 exemplaires.